

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC289

présenté par

Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença et Mme Rouaux

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot :

« Médias »

le mot :

« Transmission ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à changer le nom de la société.